SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège:
Hôtel de Lille Métropole
Communauté urbaine
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 26 janvier 2012

Délibération n°8-2012



Objet : AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DU PLU DE CARNIN

Le jeudi vingt-six janvier deux mille douze à seize heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents :

Mmes ROCHER & SCHARLY, MM. BAILLOT, BERNARD, BOUREL, CACHEUX, DELABY, DELEBARRE J., DELEBARRE P., DUBOIS, DUCROCQ, ELEGEEST, FOUCART, HENNO, JANSSENS, LEFEBVRE, MERTEN, PARGNEAUX, TIR, VANDIERENDONCK, WATTEBLED, DEHAIS, DESMAZIERES, DUMORTIER, MONNET & SARAZIN

Suppléants votants :

Mme SARTIAUX pour M. CAUDRON, M. HAYART pour Mme LINKENHELD, M. HUCHETTE pour M. WOLFCARIUS & Mme FAVIER pour M. DESPREZ

Secrétaire de séance : M. Benjamin DUMORTIER

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : 20 janvier 2012

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 15 février 2012

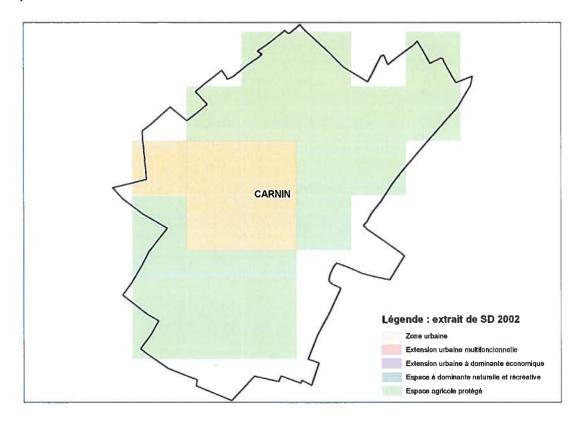
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

La révision générale du POS de la commune de Carnin, initiée en 2008, a abouti au projet arrêté le 9 décembre 2011 par le Conseil municipal.

Par courrier reçu le 10 janvier 2012, Monsieur le Maire de Carnin a sollicité le Syndicat mixte du SCOT pour donner son avis sur le projet de PLU.

Il a été demandé à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole d'examiner les différents documents constituant ce PLU dans un souci d'appréciation de sa compatibilité avec les orientations du Schéma directeur, tel que cela est prévu par l'article L. 123-1 du Code de l'urbanisme.



La commune de Carnin (Communauté de communes de la Haute-Deûle) compte 233 ha et se situe au sud-ouest de l'arrondissement de Lille.

En 40 ans, la commune a presque doublé sa population qui comptait 1.039 habitants en 2008 (contre 598 habitants en 1968). Entre 1999 et 2006, la commune affiche une croissance de sa population de +5,36%.

L'ensemble de la commune se situe sur le territoire des champs captants du sud de l'arrondissement de Lille. La majorité du territoire communal est classé en secteur vulnérable S2. Ce classement engendre des dispositions particulières pour les règles d'urbanisme, sans interdire pour autant l'urbanisation.

Les hypothèses d'évolution du projet de PLU se basent sur une hypothèse de 2,7 personnes par logements suivant les tendances actuelles, et une augmentation de la population de 10% dans les 10 ans à venir. Sur la base d'une densité plus soutenue d'environ 16 logements à l'hectare, contre une densité moyenne de la commune d'environ 8 logements environ à l'hectare, le PLU permettra une nouvelle urbanisation de 3,68 ha.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Le projet de PLU est ainsi conforme au compte foncier établi par le schéma directeur de Lille Métropole qui permet des extensions urbaines de 4,5 ha (10% de la zone urbaine existante) situées dans la continuité de la zone urbaine existante.

Le projet respecte aussi les orientations du schéma directeur qui prévoit, entre autres, le renforcement de la fonction résidentielle et l'amélioration de la qualité urbaine par une diversification de l'offre de logements et l'aménagement de l'espace rural central par le classement en zone A de l'ensemble de la plaine agricole (75% du territoire communale seront classés en zone A du PLU) et par une consommation d'espace très mesurée.

Il est donc proposé aux membres du Comité syndical d'émettre un avis favorable au projet de PLU de la commune de Carnin.

L'avis du Syndicat mixte sera transmis au Maire de la commune.

Ce projet d'avis favorable a été adopté à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

Martine AUBRY

Présidente du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole